

le sulfate de spartéine rétablit rapidement le type normal. Quand enfin la circulation est ralentie, le médicament paraît immédiatement obvier à ce trouble fonctionnel, tout en maintenant ou augmentant la force acquise du muscle. (1)

La dose ordinaire du sulfate de spartéine est de $\frac{2}{3}$ grain qu'on peut répéter plusieurs fois dans la journée et porter jusqu'à deux grains dans les 24 heures sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le malade.

De nouvelles expériences sont sans doute nécessaires pour établir d'une manière plus précise et l'action physiologique et les indications thérapeutiques de la spartéine, mais nous pouvons dès aujourd'hui, à la suite de MM. Sée et Laborde, ranger ce médicament au nombre de nos meilleurs toniques cardiaques. Dans la période asystolique des maladies organiques du cœur, alors que celui-ci ne peut plus suffire à sa tâche, il sera donc indiqué d'administrer la spartéine, mais il faudra de toute nécessité l'associer à quelque diurétique si l'on veut en même temps faire disparaître les liquides épanchés dans les cavités et le tissu cellulaire (hydrothorax, ascite, anasarque, etc.). La spartéine ne semblant pas avoir d'action marquée sur la tension artérielle, il sera bon de la combiner à un diurétique vasculaire. Dans les cas où le rein aurait besoin d'être stimulé, les diurétiques sécrétoires devraient lui être adjoints

NECROLOGIE.

W. MARSDEN, A. M., M. D.

La profession médicale de Québec a fait, le 16 décembre dernier, une perte bien sensible dans la personne de M. le Dr. W. Marsden qui a succombé à une congestion de poumons.

Le Dr. Marsden était âgé de 79 ans. La profession médicale québécoise a perdu en lui son doyen, car il pratiquait depuis le 10 avril 1830, et les jeunes médecins perdent aussi un protecteur et un homme qui était toujours prêt à leur donner de sages conseils.

Le Dr Marsden était maître-ès-arts du collège Bishop, de Lennoxville, et M. D. de l'université Harvard. Il était président de la commission de l'hôpital de Marine, du comité de Vigilance, de la Société protectrice des animaux; gouverneur du Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada depuis sa fondation, en 1847, et il en fut le président en 1862.

Il a été longtemps président de la Société de médecine de Québec, conseiller municipal, magistrat, membre correspondant de beaucoup de sociétés savantes, et assesseur du Collège des médecins pour les examens de l'Université Laval.

Le Dr Marsden, enfin, était un homme d'une activité extraordinaire et d'une intelligence supérieure. Il ne laisse pas d'enfants.

(1) Compte-rendu de l'Académie des Sciences, décembre 1885.